

Sahara Info

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique

Janvier-Mars 2023 - Numéro 190



Une diplomatie obsédée par le Sahara : de l'influence à un système mafieux ?

Pressions et fausses nouvelles organisées par les Consulats marocains en France et en Europe, par les médias et journaux proches du Maroc sont pour nous des sujets familiers !

Aussi après le scandale Pegasus qui nous a touchés de très près et la découverte d'un « Marocgate » au Parlement européen, il nous a semblé important que ce premier numéro de 2023, rassemble et propose une mémoire de ces pressions, système de corruption, informations fausses ou tronquées ou simple auto-censure pour surtout ne pas se fâcher avec les autorités ou simples citoyens marocains qui partagent le même tabou : « la marocanité du Sahara ».

C'est en effet un système très organisé qui partout en Europe et en Afrique, souvent en Amérique du Nord et latine, fait croire à la légitimité de la présence marocaine au Sahara occidental, se moque du droit international et fait disparaître dans les médias et au sein de nombreux Etats comme des institutions internationales, la pertinence et viabilité de la lutte du peuple sahraoui pour l'autodétermination. C'est aussi un système capable de s'adapter à l'actualité. Dénoncé comme proche des Soviétiques, au moment de la guerre froide, le Front Polisario est maintenant classé comme organisation terroriste proche des djihadistes ou de l'Iran, propagande adaptée à l'Europe comme aux Etats-Unis.

C'est un système global qui mobilise les citoyens marocains où qu'ils soient, les personnalités et les institutions présentes ou représentant le Maroc à l'étranger. S'y soustraire c'est être ou déloyal à sa patrie et à son roi ou se mettre en grand danger, le non-respect de la reconnaissance de l'intégrité du territoire (Maroc et Sahara occidental) étant illégal et passible d'arrestation et de prison.

La mise à jour en cette fin 2022 d'un système de corruption pour engager des eurodéputés à bien voter, qui dure depuis de nombreuses années, va-t-elle enfin permettre d'identifier ce système qui non seulement ba-

foue le droit international mais impose à un peuple 47 ans de guerre et d'exil.

Les premières infos découvertes dans la presse belge et française font état d'une triple alliance : eurodéputés, sociétés de lobbying, services de renseignement marocain (DGED), chargée d'influencer les votes du Parlement européen en faveur de l'occupation du Sahara occidental.

C'est une influence efficace ! En dépit des arrêts pris par la Cour de Justice qui indiquent clairement que le Sahara occidental est distinct du Maroc, les eurodéputés hésitent, à Strasbourg ils viennent de voter presque à l'unanimité la condamnation du Qatargate mais pas le Marocgate. Les intérêts et relations entre le Maroc et l'Union européenne sont tels que c'est un chemin difficile. Mais à y regarder de près tous les eurodéputés n'ont pas pratiqué l'autocensure. La Cour de Justice européenne veille depuis 2016 et le Front Polisario très présent à Bruxelles ne manque pas de soutiens.

Régine Villemont, le 13 janvier 2023



Nous étions nombreux ce vendredi 25 novembre 2022 pour fêter dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville d'Ivry/Seine la signature du protocole d'amitié et de coopération entre Ivry et la daïra de Mejik. Prochaine signature dans les campements de réfugiés, le 27 février 2023.

Le Sahara occidental, l'obsession de la monarchie marocaine

Mohamed VI a repris le dossier du Sahara occidental en suivant le modèle de son père Hassan II, obligé d'accepter en 1991 un plan de règlement, mais comme son père il se garde bien de l'appliquer. Au contraire il décide de le rompre en 2007 en proposant à l'ONU une nouvelle solution, un plan d'autonomie régionale au sein du Royaume comme seule possibilité d'autodétermination. Mais depuis rien ne bouge...

Se débarrasser de ce droit international que la monarchie marocaine refuse, telle a été en 2007 l'ambition de Mohamed VI, consacré sultan depuis plus de 7 ans. La présence marocaine au Sahara occidental semble plus assurée, forte d'une tranquillité garantie par une justice aux ordres qui emprisonne tous ceux qui s'opposent et résistent. C'est un territoire vierge, protégé par un mur long de 2700 km, où les colons marocains sont depuis longtemps plus nombreux que la population d'origine sahraouie. Les affaires peuvent à loisir s'y développer avec la protection des forces militaires d'occupation restées sur place.

Les compagnies marocaines (souvent appartenant à la holding royale Siger) et étrangères exploitent les ressources de la mer si abondantes, les phosphates et développent une agriculture intensive de contre-saison, avec un système commercial tenu par les commerçants marocains.

Le Sahara occidental se modernise, s'urbanise, devient un pont, « un hub » avantageux pour les affaires vers l'Afrique sub-saharienne. Le tourisme se développe autour de Dakhla avec le surf, aussi la compagnie Air Maroc assure de nombreux vols en direct vers cette nouvelle destination.

Il est donc possible en 2007 de s'affranchir des engagements pris par Hassan II et l'Etat marocain en proposant, à la place d'un référendum d'autodétermination qui risque de déboucher vers l'indépendance, une solution unique d'autonomie régionale au sein du Royaume.

Aussi depuis 2007, le règlement de la



Sur la carte onusienne des colonies en Afrique, il en reste encore une.

question du Sahara occidental voisine le grotesque. Le Conseil de sécurité de l'ONU, année après année, renouvelle le mandat de la MINURSO qui est d'organiser le référendum d'autodétermination (objectif ultime du Plan de règlement) tout en adoptant des expressions sémantiques qui s'éloignent de plus en plus du droit international pour soutenir une solution politique niant au peuple sahraoui ce droit à l'autodétermination que toutes les résolutions de l'ONU, encore aujourd'hui lui reconnaissent : c'est ce qu'on appelle la schizophrénie onusienne.

Ainsi, plusieurs pays africains (piétinant l'Acte constitutif de l'Union africaine) et occidentaux, y compris la France, affirment publiquement que la proposition marocaine est la meilleure solution. Seule l'Afrique du Sud choquée par un tel geste rompt ses relations avec le Maroc et va devenir avec l'Algérie, le leader de la résistance aux coups de force marocains au sein de l'Union africaine.

Mais les Sahraouis ne semblent pas convaincus par cette interprétation du droit international ainsi que par le « développement » de leur pays.

Ils le font savoir en novembre 2010, en installant à Gdeim Izik le camp de la liberté ; ils sont les premiers à se lever alors que d'autres mouvements démocratiques se développent au Maghreb et au Machrek en 2011.

À noter que peu de médias en Europe ont relevé le caractère avant-gardiste du soulèvement sahraoui. Mohamed VI avec une justice aux ordres, reprend les méthodes d'Hassan II. Les principaux leaders de Gdeim Izik sont condam-

nés à de lourdes peines de prison de 20 ans à perpétuité, les étudiants sahraouis engagés sont régulièrement condamnés et depuis 2014 l'accès au territoire du Sahara occidental est interdit à toute personne qui souhaiterait enquêter sur la situation sociale ou le respect des droits humains. De 2014 à 2022, 293 personnes venant de 20 pays différents ont été expulsées. Encore récemment, tant le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et des Rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme, comme l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU se sont vus refuser l'accès au territoire occupé.

Mohamed VI tente une autre voie, réintégrer l'organisation continentale quittée en 1984 par le Royaume après l'admission de la RASD comme 51^e Etat membre. Le Maroc y compte de nombreux Etats amis, avec leurs fonctionnaires présents à Khartoum prêts à influencer les décisions de l'UA. Le Maroc décide d'y revenir le 30 janvier 2017 avec comme objectif principal l'exclusion de la RASD. Difficile cependant, de grands Etats comme l'Afrique du Sud ou le Nigéria sont attachés à l'Acte constitutif qui impose le respect des frontières coloniales et veillent à ce que la RASD soit représentée à toutes les réunions internes et internationales de l'UA. Surtout sa Cour des droits de l'homme et des peuples vient d'adopter le 22 septembre 2022, un arrêt qui dénonce l'occupation marocaine comme une violation grave du droit à l'autodétermination. Le peuple sahraoui doit s'autodéterminer, chaque Etat membre de l'Union doit y veiller et l'assister.

Les relations du Maroc avec Israël sont anciennes, souvent discrètes, **elles vont éclater au grand jour avec la décision de l'ancien Président américain**, Donald Trump, de reconnaître la souveraineté du Maroc au Sahara occidental contre un partenariat Maroc-Israël. La reprise officielle des relations diplomatiques en décembre 2021 ont favorisé la signature d'accords de coopération militaires et industriels qui ouvrent de belles perspectives en Afrique Subsaharienne aux deux pays. Les Etats-Unis observent une attitude prudente avec la nouvelle présidence Biden. Pas d'ouvertures de consulats américains comme prévu par Trump au Sahara occidental, prudence du Sénat et discrétion sur cette question de souveraineté, difficile de fâcher Israël.

Cette reconnaissance est cependant considérée par le Maroc comme une victoire diplomatique historique. Depuis, le Ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita comme le Roi s'emploient à tenter de la généraliser.

Avec l'Espagne, d'abord quand le Premier Ministre Pedro Sanchez, le 18 mars 2022, fait le choix de l'autonomie !

Mais les réactions sont telles, Parlement de Madrid, mobilisation populaire et position vigoureuse de l'Algérie qui gèle son traité d'amitié avec l'Espagne, que Pedro Sanchez devant l'Assemblée générale des Nations unies, le 24 septembre 2022 est plus prudent. Plus question d'autonomie mais soutien à la solution politique mutuellement acceptable.

Et la France ? suivant l'expression de Maître Devers sur une antenne algérienne : « *la France est en difficultés avec le Maroc, alors qu'elle était sa maîtresse préférée* ». Le roi veut plus que le simple soutien à l'autonomie, il l'a rappelé dans un récent discours du trône. Tahar Ben Jelloun si populaire en France dit la même chose dans Le Point : « *ce n'est un secret pour personne que les relations entre Paris et Rabat sont au plus mal pour des raisons multiples et complexes. La France pour ne pas se fâcher avec les généraux algériens s'en tient à une position qui n'a pas changé depuis longtemps* ».

De même dans la revue Arab News, le 12 décembre 2022, le journaliste franco-marocain, Mustapha Tossa, ne craint pas de dénoncer la position française : « *Je constate que la France est en retrait de la dynamique internationale* ».

La Ministre des Affaires Etrangères, Catherine Colonna, s'est employée en cette fin d'année, à Rabat, à rassurer en rappelant le soutien très ancien de la France à la solution marocaine de l'autonomie. **La France va-t-elle redevenir la maîtresse préférée ? Pourtant plus difficile désormais, de soutenir un Etat qui défie le droit international au moyen de pratiques douteuses.**

Un Examen Périodique quelque peu surréaliste

En matière de droits humains, le Royaume du Maroc pourrait être comparé au Luxembourg lorsque les démocraties occidentales évitent soigneusement les sujets délicats, y compris l'autodétermination du peuple sahraoui.

Le 8 novembre dernier s'est tenu à Genève le quatrième Examen Périodique du Royaume du Maroc. Ce mécanisme, introduit lors de la création du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU en 2006, est souvent réduit à un pur exercice diplomatique *inter pares* qui ne fait que refléter l'état des relations bilatérales, régionales ou mondiales du pays examiné. La mise en œuvre des recommandations formulées par les différents Etats et acceptées par l'Etat examiné est soumise au bon vouloir de ce dernier. Personne ne s'attend donc à de changements radicaux de la politique marocaine en matière de droits humains, ni sur le territoire du Royaume, ni sur celui du Sahara occidental qu'il occupe illégalement depuis 1975. Pendant les deux heures d'intervention des 115 Etats, on a surtout entendu des louanges et des encouragements pour la mise en œuvre du « Plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'homme » et du « Nouveau modèle de développement » présentés par la délégation marocaine composée de 48 personnes, conduite par le Ministre de la Justice (M. Abdellatif Ouahbi).

Pourtant, aucune des Chancelleries ne peut ignorer les problèmes socio-économiques qui traversent la société marocaine, le retard du développement des secteurs de la santé et de l'éducation, le fléau du travail des mineurs, la discrimination à l'égard des femmes, les violations des droits des migrants et le sort qui leur est réservé à la frontière avec Ceuta et Melilla. Tout comme elles ne peuvent ignorer les violations systématiques du Droit International Humanitaire et des droits humains au Sahara occidental occupé.

À l'heure des révélations fracassantes sur le réseau de corruption tissé par la diplomatie marocaine au sein des institutions européennes à Bruxelles, on est tenté de penser que de telles pratiques peuvent également être utilisées dans les instances onusiennes à Genève, comme à New York.

Les centaines de documents publiés en 2014 sous l'appellation de MoroccoLeaks avaient déjà donné une idée de l'étendue du phénomène orchestré à Genève par l'ambassadeur Omar Hilale (depuis lors représentant du Maroc au siège onusien à New York) qui touchait aussi bien des ONG, comme des Missions diplomatiques et des hauts fonctionnaires du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme et du Haut-Commissariat aux Réfugiés. Depuis lors, personne n'a déposé plainte contre aucune de ces personnes, dont la majorité était couverte par l'immunité diplomatique.

Alors qu'au sein du bureau du Secrétaire général Guterres on se préoccupe de minimiser la portée des violations systématiques du Droit International Humanitaire et des droits humains au Sahara occidental occupé, à Genève on rencontre des fonctionnaires qui essaient d'éviter de parler de l'occupation illégale du Sahara occidental, préférant se référer à un territoire disputé. Dans le cadre du processus de l'Examen Périodique du Royaume du Maroc le Secrétariat du Conseil des Droits de l'Homme a gravement escamoté les informations fournies par les ONG sahraouies. D'aucuns parlent ouvertement de corruption au sein du système. On savait des petites enveloppes qui permettaient d'acheter des voix au sein de l'ancienne Commission des droits de l'homme. Est-ce que des valises remplies de billets de banques circulent à New York et à Genève, comme à Bruxelles ? Le futur nous le dira peut être.

La seule note positive de la réunion du 8 novembre dernier est constituée par les appels lancés par un certain nombre d'Etats à cesser l'occupation illégale du Sahara occidental, à respecter les droits fondamentaux du peuple sahraoui et à libérer les prisonniers politiques sahraouis.

Gianfranco Fattorini, Co-coordonateur du Groupe de Soutien de Genève pour la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme au Sahara occidental

De Pegasus au Marocgate, la justice va-t-elle nous en dire plus ?

Dans le Sahara Info de janvier-juin 2022, nous avons déjà longuement traité de cette affaire Pegasus. Des militants comme Claude et des élus comme le maire d'Ivry ont été directement touchés, mais l'espionnage numérique a également concerné l'Élysée ! Tout est aux mains de la justice comme cette affaire de corruption révélée par la justice belge enquêtant sur le Qatar !

Pas besoin de reprendre les informations précises de la page 9 du Sahara info 186-187 qui indiquent l'ampleur de l'espionnage en France rendu possible par le logiciel Pegasus conçu par une entreprise privée en Israël et mis à la disposition de plusieurs Etats, avec l'accord du gouvernement israélien.

Parmi une dizaine d'autres Etats, le Maroc est directement impliqué dans l'accès à plus de 1000 téléphones, ce qui permet la lecture et l'enregistrement de tout ce que peut contenir un téléphone aujourd'hui. Claude, Maître Bréham, Philippe Bouyssou ont déjà été auditionnés.

Le dossier est également dans les mains du Comité contre la torture qui a écrit au Ministre de la justice marocain, au titre de l'article 13 de la Convention contre la torture. Pas de réponse convaincante du Maroc. Ce logiciel Pegasus a aussi infecté l'Élysée, cet aspect est pris au sérieux par les journalistes observateurs des relations Paris-Rabat.

Hammouchi actuellement à la tête des renseignements marocains, se souvient de la plainte déposée contre lui en France, il n'est sans doute pas étranger au scandale Pegasus qui alimente la mauvaise humeur du Président Macron à l'égard de Mohamed VI. Le scandale Pegasus se pose aussi en Espagne où le Maroc essaie d'obtenir de la justice espagnole de totalement exonérer ses services secrets de l'accusation d'espionnage pour éviter la position prise par la justice française. En effet, les tribunaux français concernés ont refusé en mars 2022 de retenir les accusations de diffamation, initiées par le Maroc contre plusieurs journaux, au nom de la liberté de la presse, protection légale face à la diffamation. Le



Commission d'enquête sur l'utilisation de Pegasus et d'autres logiciels espions (PEGA).

journaliste Ignacio Cembrero, ancien correspondant Maghreb pour *El País* et *El Mundo*, vient de nous transmettre un message qui éclaire bien ce sujet. « *Le vendredi 13 janvier, aura lieu le procès suite à la plainte au civil déposée contre moi à Madrid par le royaume du Maroc pour action de vantardise. C'est la 4^e fois depuis 2014 que le Maroc me traîne en justice. D'abord par deux fois avec des plaintes au pénal m'accusant d'apologie du terrorisme, puis à deux reprises par la voie civile. Les avocats au service du Maroc savent qu'ils ne peuvent me traduire en justice pour diffamation car en Espagne comme en Europe, la liberté de la presse est protégée. Pour éviter ce qui s'est passé en France, ils ont utilisé une ancienne référence qui subsiste dans le code civil espagnol : l'action de vantardise ! Ils me reprochent ainsi de m'être vanté d'être parmi ceux qui ont été espionnés par Pegasus.*

Un peu plus tard le 18 juillet 2021, le journal Le Monde a bien indiqué que mon portable faisait partie des objectifs de l'espionnage numérique marocain. À la veille du procès les avocats du Maroc demandent au tribunal de m'obliger à me rétracter et à affirmer que le Maroc n'a pas eu recours à Pegasus. Sans oublier de noter que l'avocat au service du Maroc, Ernesto Diaz Bastien, a été l'avocat de Pinochet en Espagne et du trafiquant d'armes, Monzer Al Kasser, qui purge une peine de 30 ans aux Etats-Unis ».

Scandale au Parlement européen

C'est un juge d'instruction belge, Michel Claise, qui a enquêté sur les soupçons de corruption qataris, enquête qui

a aussi désigné le Maroc comme possible source de corruption étrangère au sein du Parlement européen. La défense de la marocanité du Sahara à travers le vote de bons accords de pêche ou de commerce est le principal enjeu. Ce qui commence à sortir dans la presse préoccupe nombre d'eurodéputés. Ainsi à Strasbourg, à la session de décembre, ils ont approuvé à une écrasante majorité un texte tirant les premières conséquences du scandale qui secoue l'institution depuis quelques semaines.

Mais cette unanimité disparaît quand il s'agit du Maroc. L'amendement 31 déposé par deux eurodéputés espagnols de La Gauche, Sira Rego et Manu Pineda, « *Le Parlement est vivement préoccupé par les allégations selon lesquelles le Maroc aurait également tenté d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel au moyen d'actes de corruption ; demande l'application de mesures conformes à celles appliquées aux représentants d'intérêt qataris pendant la durée des enquêtes* » n'a pas réuni la même majorité tout en étant rejeté d'une courte tête (253 contre, 238 pour et 67 abstentions). Maroc très présent au Parlement pour l'importance de ses relations économiques avec l'Europe mais rôle non négligeable de l'Inter-groupe, Paix au Sahara occidental, actif depuis longtemps au Parlement, qui défend l'autodétermination du Sahara occidental.

D'anciens eurodéputés ont pris la parole. Ainsi Ana Gomes, eurodéputée portugaise de 2004 à 2019 : « *Il est nécessaire de mieux contrôler les parlementaires à la solde de pays comme le Maroc. Nous savons tous que de*

l'argent liquide circulait pour faire échouer des résolutions ». José Bové de son côté est intervenu sur France Inter le 16 décembre 2022, pour témoigner des tentatives de corruption à son égard quand il était rapporteur de la Commission du commerce extérieur, exercées par le Ministre de l'agriculture marocain, Monsieur Aziz Akhannouch, aujourd'hui Premier Ministre.

Une des cibles prioritaires pour le Maroc fut le vote en 2019 en faveur de l'inclusion du Sahara occidental au champ géographique de l'accord de pêche UE/Maroc, alors que la CJUE en 2018 avait jugé cet accord illégal.

À noter que cet accord, modifié en 2019, est actuellement examiné par la CJUE. Le journal *l'Humanité* dans son édition du week-end (8-9 janvier) nous apprend que Monsieur Akhannouch vient de déposer en France, une plainte en diffamation contre José Bové pour « accusations mensongères ».

Le journaliste d'El Mundo, Pablo R. Suanzes, fait un point précis de l'enquête belge ce 14 décembre 2022.

« Ça a commencé par l'arrestation d'un syndicaliste et ancien député avec la saisie d'un million et demi d'euros en espèces et la détention préventive d'un vice-président du Parlement européen, le scandale de corruption le plus notable de la bulle européenne atteint de nouveaux sommets en raison de la participation à l'opération des services secrets d'un nouveau pays, le Maroc./... Dans le dossier qui a mené à l'arrestation de Pier Antonio Panzeri, eurodéputé jusqu'en 2019 et fondateur de l'ONG Fight Impunity, il était déjà question de Rabat et de deux personnalités marocaines, l'ancien Ambassadeur à Bruxelles et l'actuel Ambassadeur en Pologne, Abderrahim Atmoun. Dans l'euromandat émis par la Belgique pour l'arrestation en Italie de la femme et de la fille de Panzeri, le Maroc est clairement visé, enregistrements de conversations, preuves de cadeaux généreux qui pointent directement Abderrahim Atmoun ».

Le journaliste note encore que l'enquête menée en Belgique date de 2021 et qu'à y regarder de plus près, le lobby marocain a beaucoup plus de raisons d'exercer son influence auprès de l'Europe que le lobby qatari. En jeu beaucoup d'argent, des revendications territoriales et des différends géopolitiques. Le journaliste espagnol note encore : « C'est un constat habituel, pendant les sessions plénières, l'Ambassade du

Maroc a un bureau permanent dans le bar des eurodéputés ». À partir d'une source portugaise, le journaliste écrit : « Le Maroc a du financer Antonio Panzeri depuis longtemps pour faire échouer les résolutions sur le Sahara occidental ».

Le journal *Le Monde* chronique aussi sur l'affaire le 17 décembre avec de nouvelles informations. Panzeri, tout en présidant la Commission mixte UE/Maroc, a joué un double jeu sous couvert d'impartialité. Proximité avec le Maroc et visite des campements de réfugiés sahraouis : pseudo-neutralité pour apparaître comme un Président légitime et surtout informer ses amis de la situation à Tindouf. Déjà en 2013, Panzeri semblait être en service commandé pour réagir aux informations contenues dans le rapport Tannock, très défavorable au Maroc. Un pacte secret entre Panzeri semble être possible avec les services secrets marocains. Après son départ du Parlement, l'action en faveur du Maroc est reprise par l'eurodéputé Andrea Cozzolino, socialiste italien et son assistant parlementaire, Francesco Giorgi. Les liens sont maintenus avec les services secrets marocains et leur directeur Mohamed Yassine Mansour. Plusieurs policiers franco-marocains jouent les intermédiaires.

Ce début de janvier, la justice belge suivant les premières conclusions de son enquête a inculpé pour « appartenance à une organisation criminelle, blanchiment d'argent et corruption » plusieurs personnes. Eva Kaili, eurodéputée socialiste grecque, prise en flagrant délit de possession de sommes d'argent importantes, n'a pas bénéficié de son immunité parlementaire. Par un vote presque unanime de ses collègues, elle a été déchue de son mandat. La Présidente du PE a proposé au vote la levée de l'immunité parlementaire de deux eurodéputés, Andréa Cozzolino et Marc Tarabella (socialiste belge).

Antonio Panzeri est passible de prison comme Nicolo Figa Talamanca, Président de l'ONG « No peace without justice ». Cette ONG était installée à la même adresse que l'ONG « Fight Impunity » dirigée par Panzeri, et sans doute accueillant les services marocains dans leurs locaux.

En France c'est l'ancien eurodéputé socialiste Gilles Pargneaux qui s'est employé à peser sur les votes. Réputé grand ami du Maroc, il défend la marocanité du Sahara et les bienfaits du royaume en faveur du développement



du Sahara occidental, c'était un « partenaire » précieux jusqu'en 2019.

Déjà, en 2018...

Le journal *l'Humanité* dans son numéro du 5 janvier rappelle également l'intervention de l'eurodéputé belge, Philippe Lamberts qui préside le groupe Verts, le 27 novembre 2018 : « Dans une lettre au Président d'alors, il s'interroge sur le fait que trois parlementaires libéraux, Patricia Lalonde (UDI, France), Ramona Manescu (Roumanie) et Frédérique Ries (Belgique) figuraient au bureau de la Fondation Euromeda, association de droit belge en lien avec le gouvernement marocain, créée par Gilles Pargneaux et ne figurant pas dans le registre des lobbies. Philippe Lamberts note surtout que cet engagement des trois parlementaires ne figure pas dans leur déclaration d'intérêts, alors que Patricia Lalonde a participé à des réunions du comité du commerce international et de celui des Affaires Etrangères./... Les réseaux d'influence marocains demeurent flous, ainsi l'ONG Fight impunity présidée par Panzeri n'est pas non plus inscrite au registre des groupes d'intérêt ».

Rosa Moussaoui, responsable de l'enquête à *l'Humanité* s'est adressée à **Francesco Bastagli**, ancien représentant spécial des Nations unies pour le Sahara occidental. Ce dernier confirme les témoignages précédents : « Du côté du Maroc, ce groupe d'amis est très articulé, ils n'orientent pas seulement l'argent ou les ressources, ils facilitent aussi l'identification des parlementaires qui peuvent être corrompus en fonction de leurs responsabilités, ils créent des évènements, des missions... ».

Depuis l'occupation du Sahara le Maroc très présent en France s'efforce d'empêcher toute expression sahraouie

La présence marocaine en France est ancienne, le passage du protectorat à l'indépendance ayant été vécu sans traumatisme en maintenant au contraire des liens privilégiés dans tous les domaines, économique, culturel, intellectuel, médiatique, etc. Pourquoi pas ? Le problème étant que cette présence sert depuis 1975 à empêcher toute expression favorable au Front Polisario.

Jean-Pierre Tuquoi, ancien journaliste au journal *Le Monde* avec son collègue marocain, Ali Amar, en font l'objet d'un livre publié en 2012 : « *Paris Marrakech, Luxe, pouvoirs et réseaux* ».



La relecture de ce livre est impressionnante tant il décrit les multiples liens qui existent entre les hommes et femmes politiques français avec la royauté et son entourage, avec les médias, les intellectuels, les dirigeants des principales grandes entreprises françaises. Le livre évoque peu la question particulière du Sahara occidental mais la proximité est telle et les services rendus réciproques si élevés **que rien ne peut exister en France qui contrarie le Maroc.**

Ce livre sorti en 2012, fait donc un point de situation vers 2010. Douze ans plus tard rien n'indique que ces connivences aient disparu. Sans doute plus de prudence de la part de l'Elysée, c'est sans doute une des raisons du besoin de logiciel d'espionnage Pegasus ! le livre commence par le chapitre intitulé **Marrakech sur Seine** et donne une première idée de l'influence : « *Quel homme politique de droite comme de gauche, de Dominique de Villepin à Jack Lang, n'est pas allé à la Mamounia, ne fut-ce qu'un week-end ? Quel patron de presse n'a pas été invité à venir se détendre dans l'une de ces villas luxueuses qui parsèment la palmeraie./... Puis est arrivé Bernard Henri*

Lévy qui a fait de son riad, un salon de la vie politique française où se croisent ténors de droite et bonnes consciences de gauche. Jusqu'à sa chute DSK faisait partie du cénacle ».

Jean-Pierre Tuquoi présente sur plusieurs pages les nombreux amis du Maroc tous décorés du *Wissam alaouite*, comme la France décore de la légion d'honneur l'élite marocaine, mais je retiens surtout le portrait d'Hubert Védrine, au passé mitterrandien prestigieux et toujours bien présent dans les débats « de fond ». C'est un personnage intéressant car défendant le Maroc en évitant la propagande, son discours pro-marocain n'en étant que plus crédible. « *Brillant, l'ancien Ministre des Affaires Etrangères de Lionel Jospin sait exposer avec des mots simples et une voix posée les affaires compliquées du monde./...Résultat dès lors qu'il est question du monde arabe et du Maroc, la presse s'arrache Hubert Védrine. Il appartient même s'il s'en défend, à la grande famille des « amis du Maroc* ». Porte-parole de l'Elysée il qualifia le livre de Gilles Perrault d'irresponsable et 20 ans plus tard il n'a pas ménagé sa peine pour vendre à l'opinion publique l'avancée spectaculaire que représente la réforme de la Constitution marocaine, retouchée par le palais après les mouvements démocratiques de 2011 ».

Un groupe d'étude Sahara occidental, impensable ?

Le chapitre intitulé le Palais royal à Paris, témoigne de l'émoi provoqué par le député Jean-Paul Lecoq et de sa volonté de créer un groupe d'étude Sahara occidental à l'Assemblée. « *La priorité était de tuer le projet dans l'œuf. Une lettre confidentielle signée par l'Ambassadeur sonnait la mobilisation de tous les Consuls en poste en France : il faut entreprendre auprès des députés de votre région des démarches pour les sensibiliser sur la nécessité de ne pas cautionner la création d'un tel groupe d'étude et contrecarrer cette initiative hostile aux efforts menés par le Maroc et les Nations unies pour un règlement définitif du différend sur le Sahara* ». Un long paragraphe est consacré à Tahar Ben Jelloun, toujours lobbyiste en chef de Mohamed VI qui vient de plaider la

cause de la marocanité du Sahara au près de l'Elysée.

Un tel livre toujours d'actualité nous permet de mesurer la détermination des Sahraouis et du Front Polisario comme celle des associations solidaires en France et en Europe. L'histoire de l'Association des Amis de la RASD est pleine de ces épisodes qui nous empêchent d'exister pleinement au niveau national. Quelques journaux, *l'Humanité, le Monde, Libération, la Croix, Ouest France* mais aucune télévision qu'elle soit publique ou privée, sauf Arte.

La solidarité entravée

1982, février, premier jumelage entre Le Mans et un camp de réfugié à Tindouf. C'est le premier et c'est inédit. La presse marocaine caricature le maire du Mans et son adjointe, Hassan II intervient auprès du Ministre de l'intérieur, Gaston Defferre pour empêcher tout nouveau jumelage. Message reçu et compris, par les maires socialistes.

À noter cependant que la presse locale, les éditions sarthoises de *Ouest-France* et du *Maine Libre* ne manquèrent jamais un rendez-vous proposé par la ville du Mans ou le comité 72 de l'AARASD.

Presse locale peu dangereuse, mais aucune presse nationale n'a fait écho à ce jumelage pourtant inédit, aucune émission télé n'a consacré un reportage au séjour des enfants sahraouis accueillis chaque été depuis plus de 40 ans.

Dix ans plus tard en 1990, le Maire d'Albi aura le courage de briser l'interdit avec un nouveau jumelage, puis en 1993, un maire communiste à Gonfreville l'Orcher, Jean-Paul Lecoq devenu député et personnalité de référence en soutien aux peuples en lutte, les Sahraouis, les Palestiniens, les Kurdes, etc.

2010, novembre toujours au Mans !

Le maire accueille dans la logique de l'engagement de sa ville une conférence européenne dite EUCOCO avec plus de 300 participants et la présence du Président de la RASD, Mohamed Abdelaziz. C'est urgent pour le Maroc de réagir, encore Le Mans, toujours jumelée mais surtout au Sahara occidental, la population sahraouie se révolte et s'installe loin d'El Aïoun dans un immense campement, Gdeim Izik.

La réaction est organisée à partir de la Lorraine où la Communauté marocaine est active et localement parmi les franco-marocains du Mans qui pourtant depuis 1982 avaient peu réagi au soutien public en faveur des Sahraouis et de la RASD. Deux cars venant de Lorraine, une tente caïdale installée à la gare du Mans et plusieurs manifestations organisées pour empêcher la conférence avec à leur tête deux élus franco-marocains appartenant à la liste du maire qui invitait cette conférence. Cette forte présence politique, menaçante a durablement produit ses effets, les enfants sahraouis sont toujours accueillis chaque été mais Le Mans et ses élus sont très prudents dès qu'il s'agit d'expression politique.

Les enfants sahraouis en France sont peu visibles

Depuis 1980, les associations solidaires en France, les villes amies ou jumelées accueillent chaque été un groupe d'enfants sahraouis, 100 à 200 jeunes arrivent en France pour juillet-août. C'est peu par rapport à l'Espagne ou à l'Italie, l'influence marocaine n'y est pas étrangère, mais c'est sur une longue durée, plus de 40 ans pour la majorité des sites d'accueil. C'est sympathique, chaleureux, représentant l'engagement de nombreuses familles et d'associations de jeunesse ou humanitaires. On pourrait espérer que les médias en panne de sujet en été s'y intéressent et y consacrent de passionnants reportages. Depuis 40 ans aucune couverture nationale ni dans la presse hebdomadaire ni dans les télévisions. Il ne faut surtout pas que ces accueils d'enfants qui supposent une grande capacité d'organisation de la part de la RASD soient connus et encouragés par une couverture médiatique d'ampleur. **Est-ce qu'il serait interdit de faire exister en France le peuple sahraoui à travers la présence de ses enfants ? Auto-censure des grands médias nationaux si familiers du discours marocain.**

Cette exigence de discrétion, on la retrouve aussi parmi les ONG, voire Comités d'Entreprises et villes qui peuvent aider matériellement les associations solidaires avec le peuple sahraoui par conviction, humanisme mais leurs liens avec le Maroc sont tels qu'ils s'imposent cette même auto-censure. Pas de logo aux côtés de celui de l'AARASD, pas de signature trop visible, aide aux enfants sahraouis sans aller jusqu'au soutien à l'autodétermination.

Plus récemment Claude Mangin a subi des pressions insensées quand elle a parcouru la France avec son film retraçant l'histoire de son mari, à Strasbourg en particulier et surtout à Ivry lors d'une séance du Conseil municipal votant une subvention pour l'accueil des enfants sahraouis.

Un conseil municipal sous protection policière

Le journal local, *Actu Val de Marne*, fait en effet état d'un Conseil municipal tenu sous protection policière, ce 9 juillet 2021. **Philippe Bouyssou**, le maire, explique : « *Nous apportons un soutien politique et humanitaire au peuple sahraoui, dont le territoire est occupé par le royaume du Maroc. Lors du Conseil municipal, nous soumettons au vote une subvention de 6000 € pour financer un projet solidaire pour les enfants de Tindouf, réfugiés dans le désert. C'est dans ce contexte qu'une manifestation a été organisée par des soutiens à la puissance occupante marocaine, ils ont tenté des pressions y compris dans l'enceinte du Conseil. La séance s'est poursuivie à huis clos et sous protection policière* ».

La ville d'Ivry sur Seine, ses élus et nombre de ses habitants ont fait plus. Ils viennent de signer le 25 novembre 2022 un protocole d'amitié et de coopération avec la daïra de Mejjik.

Quelques jours avant, la ville de Metz avait signé ce même type de protocole avec la capitale du Sahara occidental, El Aïoun, occupée depuis 1975. Tout geste politique en faveur des Sahraouis doit être gommé par une initiative pour bien montrer que les villes du Sahara sont marocaines. Cette signature a été l'occasion d'échanges avec en particulier un universitaire franco-marocain qui reprend à son compte la sinistre propagande. En voilà un extrait : « *Cette situation favorise les atteintes aux droits de l'homme : viol des femmes, embrigadement des enfants comme soldats, trafic des êtres humains pour alimenter les flux migratoires vers l'Europe* ».

Jean-François Debargue, a participé aux échanges, son texte évoque d'autres situations : « *Le Maroc envoie ses agents partout ou peut s'exprimer le peuple sahraoui et ses soutiens. J'ai été pris à partie par des agents du Makhzen au FSM à la sortie d'un amphithéâtre où ils avaient interrompu une intervention sur les femmes sahraouies. À les entendre les camps de Tindouf étaient*

des camps de concentration entourés de barbelés. Quand je leur ai expliqué que je vivais là-bas depuis 3 ans pour accompagner un projet agricole, ils m'ont traité d'espion à la solde de l'Algérie et de la CIA. Je n'ai jamais vu tant de haine. Leur discours n'a pas changé, l'outrance a encore de beaux jours. Le royaume chérifien pourrait dans ces excès donner des masters class aux Trump et Poutine en herbe ».

Les Sahraouis sont nombreux en France. D'abord installés en région parisienne, dans la vallée de la Seine où l'industrie automobile était riche en emplois dans les années 60-70, ils sont en 2022 dispersés en France, en Lorraine, dans l'Ouest et représentent **une communauté plus complexe**. Plusieurs générations, des jeunes nés en France qui ont suivi des études et des jeunes arrivés depuis les années 2000 d'Espagne, du Sahara occupé et des campements. Beaucoup sont organisés en associations, gardent des liens étroits avec leurs familles en Espagne, au Sahara et à Tindouf, **défendent leur identité sahraouie** et sont proches du Front Polisario.

La diaspora sahraouie malmenée

Ce dernier trimestre 2022, autour de Mantes et des Mureaux, leurs associations se sont affrontées à une opposition d'origine franco-marocaine organisée par le Consulat marocain local. Le prétexte, l'invitation de Sultana Khaya, présente en Europe en octobre, par les associations sahraouies de Mantes et des Mureaux. Intolérable pour le Consul marocain et ses affidés qui s'emploient depuis longtemps à empêcher l'expression publique des associations trop proches du Front Polisario.

Ces dernières sont la plupart du temps obligées de louer fort cher des salles privées pour organiser fêtes et rassemblements car les élus locaux hésitent à leur prêter des salles municipales. L'épisode de décembre où une double interdiction venant du Maire de Mantes-la-Jolie et du Préfet des Yvelines, à se rassembler devant l'hôtel de Ville, alors que le rassemblement avait été autorisé le 18 novembre, a vraiment montré combien dans cette région du Mantais où les Sahraouis sont nombreux et bien organisés, **élus et Représentant de l'Etat sont sensibles aux pressions marocaines et tentent d'empêcher toute expression publique qui contredirait le discours marocain.**

L'Association des Amis de la RASD s'est adressée aux élus, au député, au préfet pour s'étonner d'une telle situation où la liberté d'expression n'est pas respectée ainsi que les valeurs essentielles de la République.

Les pressions sont également culturelles. À Beaubourg la présence d'une œuvre d'origine sahraouie est empêchée de vitrine, l'Institut du Monde Arabe interdit la présence en 2019 d'une artiste sahraouie, chanteuse de talent, Aziza Brahim. Plusieurs journaux dont *Le Monde* s'en sont émus comme la radio RFI. « *Le concert de la chanteuse sahraouie Aziza Brahim a été annulé sous la pression du Maroc. Selon une source bien informée, tout est parti d'un article paru le 29 janvier 2019 sur le site marocain 360, réputé proche du Palais où on s'émouvait de la programmation d'une chanteuse sahraouie à l'Institut du Monde Arabe, qualifiée d'activiste du Polisario. Dans la foulée, l'Ambassade du Maroc appelle l'IMA pour demander des explications. L'IMA explique que cette chanteuse a toute sa place dans le cadre du festival Les Arabofolies consacré aux femmes et aux résistances. Explications qui ne convainquent pas les diplomates marocains, ils font pression sur les mécènes marocains qui financent l'IMA, ces derniers menaçant alors l'IMA de se désengager si le concert prévu le 10 mars était maintenu. Jack Lang, pré-*

sident, tente une explication, en vain, il cède sous la pression, le 7 février l'IMA annonce l'annulation du concert ». Mais Aziza a pu chanter ailleurs devant un public nombreux et enthousiaste.

Pressions auprès d'étudiants dans une école d'ingénieurs de Marseille en lien avec son homologue au Maroc, les étudiants voulant travailler sur le sujet tabou du Sahara occidental. Pressions à l'Université d'Amiens pour tenter d'empêcher un colloque, pressions au Sénat, à l'Assemblée nationale pour bloquer des conférences, troubler leur bon déroulement avec des interventions brutales.

Il était temps de rassembler ces informations qui depuis 1975 créent en France un contexte défavorable à une réelle connaissance de la lutte pour l'autodétermination et l'indépendance du peuple sahraoui.

Conflit régional souvent oublié où les seuls acteurs retenus par les médias et trop souvent par les responsables politiques, sont le Maroc et l'Algérie. Sahraouis et Front Polisario sont oubliés, niés alors que depuis plus de 50 ans ils sont en route pour gagner leur indépendance. Mais en dépit de son omniprésence, l'influence marocaine ne réussit pas à empêcher l'expression publique des Sahraouis, du Front Polisario et de leurs soutiens. Depuis 1980, chaque année les enfants sahraouis reviennent en vacances, le groupe d'étude



Aziza Brahim, la voix de la résistance.

Sahara occidental à l'Assemblée avec son Président Jean-Paul Lecoq existe bien, renouvelé à chaque nouveau mandat, des initiatives sont prises un peu partout en France et à Paris, des missions sont organisées régulièrement pour prendre connaissance de la situation des campements de réfugiés.

Les Sahraouis ne sont pas les seuls à subir l'absence de démocratie et le non-respect des droits de l'homme qui caractérisent la monarchie marocaine. Ainsi souvenons-nous du Maltais Rouge, le 15 février 2019 où une conférence sur la liberté de la presse au Maroc, fut empêchée par des « voyous » sans doute délégués par l'Ambassade, pour intimider, insulter. Etaient présentes pourtant deux belles personnalités marocaines, Khadija Ryadi, ancienne présidente de l'AMDH et Hicham Mansouri, journaliste marocain poursuivi et obligé de s'exiler en France.

L'association des Amis de la RASD

vous présente ses vœux !

2023 : il y a 50 ans se créait le Front Polisario. Souhaitons que cette année soit celle de l'autodétermination et de l'indépendance.

www.association-des-amis-de-la-rasd.org
www.sahara-info.org
www.ecrirepourlesliberer.com
Facebook: Amis de la République Sahraoui
bur.aarasd@wanadoo.fr

Sahara info n°190
Janvier - Mars 2023

Rédaction : Gianfranco Fattorini, Christine Massemin, Régine Villemont.
Mise en page : Mélyny Fourmy
Photos : Claude Mangin
bur.aarasd@wanadoo.fr

Pour tout contact et soutien aux Sahraouis :
Association des Amis de la RASD/France

SITES :
www.association-des-amis-de-la-rasd.org
www.sahara-info.org

Pour être informé des derniers développements concernant les prisonniers sahraouis, n'oubliez pas de vous inscrire sur le site :
www.ecrirepourlesliberer.com

Facebook :
Amis de la République Sahraouie